

## Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Général de Burtigny du mercredi 21 septembre 2011 à 20h00 à la Salle communale

---

Ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentation
3. Procès-verbal de la séance du 15 juin 2011
4. Préavis municipal n° 1/09.2011 - Délégation de compétence à la municipalité, compétence financière
  - a) Préavis de la municipalité n° 1
  - b) Rapport de la commission des finances
5. Préavis municipal n° 2/09.2011 - Délégation de compétence à la municipalité, droit de plaider
  - a) Préavis de la municipalité n° 2
  - b) Rapport de la commission des finances
6. Préavis municipal n° 3/09.2011 - Délégation de compétence à la municipalité, droit d'aliénation, d'acquisition et de constitution
  - a) Préavis de la municipalité n° 3
  - b) Rapport de la commission des finances
7. Préavis municipal n° 4/09.2011 - Remplacement des laveurs de fumées par des électrofiltres selon les normes 2012 imposées de l'OPAIR pour un montant de CHF 100'000.--
  - a) Préavis de la municipalité n° 4
  - b) Rapport de la commission des finances
  - c) Rapport de la commission des travaux
8. Communications de la municipalité
9. Divers et propositions individuelles

## 1. Appel

La présidente, Mme Marlyse Cavin, ouvre la séance en accueillant le syndic et les municipaux, les conseillers, Mme Claudia Madern qui va nous quitter, et Mme Verena Troxler qui reprend le poste de greffe municipale, ainsi que Mme Jocelyne Laurent du journal La Côte.

29 conseillers sont présents, 5 excusés, 5 absents. Le quorum est atteint.

## 2. Assermentation

Aucune.

## 3. Procès-verbal de la séance du 15 juin 2011

Après lecture, le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à sa rédactrice, Mme Renate Kaefer.

## 4. Préavis municipal n° 1/09.2011

### Délégation de compétence à la municipalité, compétence financière

- a) Le préavis municipal ayant été joint à la convocation, il n'est pas lu en séance.
- b) Rapport de la commission des finances

M. Pascal Dubugnon nous lit le rapport de la commission des finances. Celle-ci demande d'ajouter la précision « par cas » sous chiffres 2 et 4 et dans la conclusion du préavis municipal. De plus, elle constate que l'augmentation de la compétence réduit un peu le pouvoir décisionnel du Conseil général. Néanmoins, elle se rallie à la demande de la municipalité

M. Georges Kaefer, syndic, précise que les modifications demandées ont été appliquées sur le préavis.

- En tenant compte des précisions demandées, le conseil accepte, avec 2 abstentions, d'autoriser la Municipalité à disposer d'une délégation de compétence financière pour un montant de CHF 25'000.-- par cas.

5. Préavis municipal n° 2/09.2011

Délégation de compétence à la municipalité, droit de plaider

- a) Le préavis municipal ayant été joint à la convocation, il n'est pas lu en séance.
- b) Rapport de la commission des finances

Le rapport de la commission des finances nous est lu par M. Jean-Paul Humbert. La commission donne un préavis favorable, en demandant l'ajout : « dans les limites précisées dans le préavis municipal n° 1/09.2011 ».

- Le préavis municipal ayant été complété, le conseil **accepte à l'unanimité** cette délégation de compétence, dans les limites précisées dans le préavis municipal.

6. Préavis municipal n° 3/09.2011

Délégation de compétence à la municipalité, droit d'aliénation, d'acquisition et de constitution

- a) Le préavis municipal ayant été joint à la convocation, il n'est pas lu en séance.
- b) Rapport de la commission des finances

Dans son rapport qui nous est lu par M. Jean-Paul Humbert, la commission des finances demande de reprendre dans le préavis municipal sous les points 1 et 4, art. 1, ainsi que dans la conclusion le libellé de l'art. 13, pt. 5 du Règlement du Conseil général, soit : « l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières ».

- Le préavis municipal ayant été complété, le conseil **accepte avec 1 abstention** cette délégation de compétence, dans la limite de la compétence financière accordée.

7. Préavis municipal n° 4/09.2011

Remplacement des laveurs de fumées par des électrofiltres selon les normes 2012 imposées de l'OPAIR pour un montant de CHF 100'000.--

- a) Le préavis municipal ayant été joint à la convocation, il n'est pas lu en séance.

M. Georges Kaefer nous lit une lettre adressée le 13 septembre 2011 à la Municipalité et au Conseil Général, avec copie à M. Jean-Paul Humbert, président de la commission des finances, par M. Cédric Corino, en arrêt maladie suite à une intervention chirurgicale. Une copie de cette lettre est jointe au procès-verbal.

M. Corino soulève une série de questions concernant le préavis municipal. En conclusion, il écrit : « ... il semblerait éthiquement plus acceptable, si toutefois il revient vraiment à la Commune de le faire, d'octroyer ce montant de CHF 100'000.-- sous forme de prêt, portant au minimum l'intérêt que les finances communales devront assumer en recourant à un nouvel emprunt. »

Mme Marlyse Cavin précise qu'elle n'a pas reçu cette lettre, bien qu'elle ait été adressée à la Municipalité et au Conseil Général.

La correction suivante a été apportée au préavis municipal au point 4 et dans la conclusion : capital-actions de CHF 349'000.-- à 449'000.-- (et non 350'000.-- à 450'000.--).

c) Rapport de la commission des travaux

Dans son rapport qui est lu par M. Frank Früh, la commission considère que le remplacement des laveurs de fumées par des électrofiltres est justifiée.

b) Rapport de la commission des finances

M. Paul Sergy nous lit le rapport très détaillé de la commission des finances. La commission arrive à la conclusion que, par respect des cinq communes indirectement impliquées, en tant qu'actionnaires de la SEIC, et vu leur engagement financier déjà très important dans la Thermoréseau Burtigny SA, la commune de Burtigny est obligée de participer seule à l'augmentation du capital-actions.

La discussion est ouverte :

Mme Mireille Perret se demande pourquoi tous les habitants devraient assumer les frais, alors qu'une vingtaine de foyers seulement jouissent de ce chauffage.

M. Pierre Hauser précise qu'il y a actuellement 42 raccordements et que 2 nouveaux seront mis en service cet automne, ce qui correspond à la moitié des foyers.

Mme Valérie Jeanrenaud relève que le conseil avait adhéré à ce projet en 2007.

- Dans son vote, par **19 voix pour, 4 avis contraires et 5 abstentions**, le conseil autorise la municipalité à emprunter la somme de CHF 100'000.-- aux meilleures conditions du marché et à porter le capital-actions de la commune au sein de la société Thermoréseau Burtigny SA de CHF 349'000.-- à CHF 449'000.--.

## 8. Communications de la municipalité

Mme Valérie Jeanrenaud déclare que la municipalité est déçue par l'attitude d'un membre de la commission des finances, M. Paul Sergy, qui a outrepassé les compétences de la commission en demandant directement des renseignements auprès de la SEIC et en présentant à la séance avec la municipalité des documents qu'il possédait en tant qu'actionnaire et qui ne lui avaient pas été fournis par la municipalité. Mme Jeanrenaud relève quelques affirmations imprécises contenues dans le rapport de la commission. En conclusion, elle demande aux commissions de collaborer à l'avenir de façon transparente et constructive.

M. Jean-Paul Humbert précise que le rapport a été signé par 3 personnes et qu'il est regrettable de ne pas laisser la commission accomplir son travail.

M. Pascal Dubugnon est surpris et déçu par ces propos, vu que les informations fournies par la municipalité étaient insuffisantes et que les explications de Monsieur Sergy ont permis de mieux comprendre la situation.

M. Christophe Oberson a également apprécié le rapport détaillé de la commission des finances.

Mme Valérie Jeanrenaud répond que la commission n'a pas demandé de documentations supplémentaires à la municipalité.

M. Paul Sergy précise qu'il avait clairement mentionné pendant la séance avec la municipalité et plusieurs fois envers ses collègues qu'il était en possession de ces documents en tant qu'actionnaire. De plus, la municipalité avait elle-même précisé à deux reprises que la SEIC ne voulait pas souscrire de nouvelles actions. Les documents en possession des actionnaires doivent être utilisés pour analyser la situation financière, aussi pour l'avenir. Il relève que la commission a quand même soutenu la demande de la municipalité.

M. Claude Cairoli estime que, comme la commune a de l'argent impliqué en tant qu'actionnaire, les conseillers sont indirectement, au travers de la commune, également actionnaires et ont donc le droit d'être bien informés.

Mme Valérie Jeanrenaud remercie les conseillers pour le vote positif et la commission pour son rapport.

M. Paul Sergy précise que, si la commission n'avait pas été au fond des choses, la municipalité aurait dû retirer le préavis, vu que ce sujet aurait été de la compétence de la SA.

Mme Marlyse Cavin reprend la parole et relève que si la commune avait accordé un prêt au Thermoréseau, elle aurait pu encaisser des intérêts. Elle espère que dorénavant, la Thermoréseau SA assurera une meilleure gestion de ses finances.

Sur proposition de M. Georges Kaefer, cette discussion est close.

**M. Georges Kaefer :**

- La nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) est actuellement en consultation et beaucoup d'articles sont en vive discussion.
- Le PPA du village est en cours et devrait être réalisé jusqu'en 2014. Seuls les bureaux d'urbanistes officiels pourront être consultés.
- Impôts : Des projets de changements dans le calcul des points d'impôts sont actuellement en discussion : bascule des deux points d'impôts entre le canton et les communes pour le financement de la police cantonale (il était prévu 2 points, soit en gros pour Burtigny CHF 18'800.— ; ils souhaitent nous taxer à CHF 83.— par habitant, ce qui représenterait en gros CHF 27'000.—, ce qui n'est pas acceptable. La participation financière de la commune de Burtigny, au travers du conseil régional, est déjà de CHF 2.50/habitant. Plus d'informations lors du prochain conseil.
- Ecoles de musique : La participation du canton et des communes a été fixée à CHF 9.50/habitant. Jusqu'au mois de juillet prochain, nous participerons à cette mise en place de CHF 1.88 par habitant, somme qui sera portée à CHF 4.75 dès le 1<sup>er</sup> août 2012. Ce qui n'exclut pas la participation financière d'une commune pour un de ses jeunes mélomanes, ni la mise à disposition de locaux pour de telles activités (ceci dans la mesure des disponibilités).

Il remercie Mme Claudia Madern pour son travail et sa gentillesse et formule ses meilleurs vœux pour Mme Verena Troxler qui reprend le flambeau avec le sourire.

**M. Pierre Hauser :**

- Ouverture de la place de jeux prévue dans 10 jours.
- La situation du bois semble s'améliorer, et les communes sont actuellement encouragées à couper un maximum de bois.

**Mme Muriel Rosselet :**

- Modifications suite au plan HARMOS : école obligatoire sur 11 ans : seules les secondaires de 9 à 11 resteront à Begnins ; ainsi, un seul bâtiment sera vraisemblablement construit à Begnins ; les classes 1 à 8 seront réparties sur les autres villages.

- La nouvelle responsable des patrouilleuses a été trouvée en la personne de Mme Elaine Leakey ; Mme Rosselet remercie toutes les dames qui oeuvrent dans ce domaine.
- La municipalité organise le 12 octobre prochain une sortie à la Vallée de Joux pour les retraités de Burtigny ; les personnes intéressées à y participer en tant qu'accompagnants peuvent s'adresser à Mme Rosselet.

**M. Marcel Dill :**

- La réfection de quelques bouts de chemins est planifiée.
- La conduite d'eau du Battoir à la Pastorale est perforée et devra être remplacée. Vu que la conduite avait été faite aux frais de la Pastorale (vers 1962), M. Paul Sergy suggère de vérifier dans les archives si l'entretien de cette conduite est à la charge de la Pastorale.

Mme Marlyse Cavin remercie pour les informations de la municipalité.

**9. Divers et propositions individuelles**

Mme Françoise Guntern s'informe si les normes pour les électrofiltres imposées par la confédération resteront valables à l'avenir.

M. Georges Kaefer répond que les normes ont déjà changé plusieurs fois et que rien n'est garanti.

Mme Marlyse Cavin remercie la municipalité pour le travail accompli. Elle remercie Mme Madern pour les nombreuses années de travail pour la commune et se réjouit de travailler avec Mme Troxler. Pour terminer, elle remercie Monsieur Feignoux pour la préparation de la salle, ainsi que tous les conseillers et les commissions.

Elle relève que les prochaines élections au Conseil des Etats et au Conseil National auront lieu le 23 octobre prochain, avec des complémentaires le 13 novembre.

La prochaine séance du conseil aura lieu le lundi 31 octobre ou le mardi 1<sup>er</sup> novembre.

La séance est levée à 21h00.

La présidente



Marlyse Cavin



La secrétaire



Eliane Hofer